

THÈME:

**CONSOLIDATION DES MARCHÉS ET NOUVEAUX ENJEUX
DU CONTRÔLE DES ASSURANCES EN ZONE CIMA**

SUBDIVISION THÉMATIQUE :

**ASSURANCES OBLIGATOIRES : ÉTAT DES LIEUX,
CONDITIONS ET PERSPECTIVES**

par **Daniel DIALLO**
Secrétaire Général de l'ASA-CI

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1^{ère} Partie : ETAT DES LIEUX

- Assurances obligatoires
- Analyse comparative

2^{ème} Partie : CONDITIONS ET PERSPECTIVES

- Quelles assurances rendre obligatoires ?
- Sources de cette obligation
- Gestion de cette obligation
- Sanctions en cas de non-respect
- Réussite de l'instauration de nouvelles Obligations

CONCLUSION

INTRODUCTION

- Nombreux Risques non assurés
- Ampleur des dommages causés par:
 - ✓ Incendies de marchés & habitations
 - ✓ Effondrement d'immeubles en construction
 - ✓ Inondations, etc.
- Implication de l'Etat dans l'indemnisation des sinistres subis

1^{ÈRE} PARTIE : ÉTAT DES LIEUX



ETAT DES LIEUX

Code des Assurances

- **livre II** (3 titres) : traite des assurances obligatoires
- **Titre I** : L'Assurance des véhicules terrestres à moteur et de leurs remorques ou semi-remorques :
 - ✓ En fait d'assurances obligatoires, le code CIMA n'impose que la RC des VTM en ses articles **200 et suivants**
- **Titre II** : Assurance des facultés à l'importation
 - ✓ Seules Législations nationales ont en réalité la latitude de rendre l'assurance des facultés à l'importation obligatoire

ETAT DES LIEUX

Assurances Obligatoires

Pays	RC Auto	Autres RC	Facultés à l'importation	RC Décennale & DO	RC Professionnelle	Santé	AT
Bénin	X		X	X			X
Burkina Faso	X		X	X			X
Cameroun	X				X		X
Côte d'Ivoire	X		X		X	X	X
Mali	X		X	X		X	X
Sénégal	X	X	X				X
Togo	X						X
Maroc	X	X	X	X	X	X	X
Rwanda	X						X
France	X	X	X	X	X	X	X

2^{ÈME} PARTIE : CONDITIONS & PERSPECTIVES



CONDITIONS & PERSPECTIVES

Quelles assurances rendre obligatoires?

- L'assurance contre l'incendie des bâtiments destinés à recevoir du public, au premier rang desquels les marchés ;
- L'assurance Multirisque habitation
- L'assurance construction pour tout ouvrage dont le coût atteint ou dépasse un seuil à fixer par la loi nationale ;
- La responsabilité civile scolaire
- La responsabilité civile des professions libérales (déjà édictées individuellement et de façon éparses, par les lois les réglementant ou les instituant).

CONDITIONS & PERSPECTIVES

Sources de cette obligation

- Législative: communautaire / interne pour avoir valeur contraignante

CONDITIONS & PERSPECTIVES

Gestion de cette obligation

- Efficacité liée à celle du contrôle de son respect, et des sanctions qui y sont rattachées :
 - ✓ **Contrôle indirect** : par l'entremise d'informations données à l'autorité administrative
 - ✓ **Contrôle direct** :
 - par l'intermédiaire des ordres professionnels
 - A travers les actes de la vie courante

CONDITIONS & PERSPECTIVES

Sanctions en cas de non-respect

- Sanction pénale: ne peut être appliquée que si elle est prévue par la loi
- Sanction disciplinaire
- Sanction civile: mettre en jeu la responsabilité du fautif ou de son commettant sur le fondement du droit commun
- **Point à souligner** : le corollaire d'une obligation d'assurance est l'obligation d'assurer

CONDITIONS & PERSPECTIVES

Réussite de l'instauration de nouvelles Obligations

- Aux Autorités de tutelle et assureurs :
- **Condition** : Amélioration de l'image de l'assurance par le règlement à bonne date des indemnités.
- **Objectif** : Favoriser la confiance entre preneur d'assurance et assureurs
- **Finalité** : faciliter l'adhésion du plus grand nombre à l'idée de l'instauration de nouvelles assurances obligatoires

CONCLUSION

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**

